



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France en Mauritanie

COMMUNIQUE DE PRESSE

La France octroie 6,2 milliards d'ouguiyas de financements à la Mauritanie (17,4 M Euros)

Le mercredi 3 mars 2010, le ministre des Affaires économiques et du Développement de la République islamique de Mauritanie (RIM) et l'ambassadeur de France en Mauritanie ont signé à Nouakchott un troisième Contrat de Désendettement-Développement (C2D), d'un montant de 17,4 millions d'Euros (soit environ 6,2 milliards d'ouguiyas).

Un accord-cadre d'application du C2D qui précise les modalités et conditions d'affectation et de mise en oeuvre de la subvention qui en découlent a par ailleurs été signé entre le ministre des Affaires économiques et du Développement (MAED) et le directeur de l'Agence française de Développement (AFD).

A également été signé lors de cette cérémonie une convention de compte précisant les engagements tripartites entre la République islamique de Mauritanie, la Banque Centrale de Mauritanie et l'AFD concernant le fonctionnement du compte par lequel transiteront les ressources C2D.

Le troisième Contrat de Désendettement-Développement (C2D)

Le mécanisme financier des C2D promu par la France s'inscrit dans le cadre des mesures d'annulation de la dette décidées par la communauté internationale au bénéfice des pays pauvres et très endettés (Initiative PPTE), dont la Mauritanie est depuis mi 2002 parmi les premiers bénéficiaires.

L'effort supplémentaire de la France à l'égard de la Mauritanie va au-delà de la réduction de dette décidée par le Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE, formalisé par l'Accord signé entre la France et la Mauritanie le 26 mai 2003 et qui s'est traduit par l'annulation de 36,8 millions d'Euros de dettes (soit environ 12,5 milliards d'ouguiyas). Le C2D signé ce jour est un mécanisme additionnel qui vient annuler progressivement, mais en totalité, à travers un système de refinancement par dons des échéances dues, le solde des créances d'Aide Publique au Développement détenues par la France sur la Mauritanie.

Un premier C2D avait été signé entre la France et la Mauritanie le 17 juillet 2003. Il a représenté un montant d'annulation de 14,7 millions d'Euros (soit environ 5 milliards d'ouguiyas) affecté au financement partiel de la première phase du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) ainsi qu'au programme « Vaincre » de lutte contre la pauvreté et de développement local. Le second C2D avait été signé le 26 juin 2006 et a concerné l'annulation de

11,85 millions d'Euros (soit environ 4,0 milliards d'ouguiyas) qui a été affecté en totalité au financement du Programme National de Développement du Secteur Educatif.

Le troisième C2D, objet de la cérémonie de ce jour, porte sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. La préparation du C2D a accusé des retards liés à la suspension de l'aide internationale que le pays a connu entre 2008 et 2009. Le C2D représente un montant de 17,4 millions d'Euros (soit environ 6,2 milliards d'ouguiyas) qui sera affecté en deux temps. Une première tranche du C2D, couvrant les échéances 2009/2011, est programmée pour le financement d'une deuxième phase du programme de développement local VAINCRE pour un montant de 4M Euros (soit environ 1,42 milliard UM) et du financement à hauteur de 6,7M Euros (soit environ 2,38 milliards UM) du nouveau Programme National de Développement du Système Educatif en cours de préparation (avec un accent mis sur la qualité de l'éducation et la formation linguistique des enseignants). Le solde du C2D de 6,6 M Euros pourra être affecté à la suite de la revue à mi-parcours prévue dans le courant 2011.

La mise en œuvre des C2D est l'occasion de faire prévaloir et de poursuivre l'esprit de partenariat et le dialogue mis en avant par la préparation du nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui associe les différents acteurs impliqués (Etat, société civile, secteur privé, partenaires au développement...).

Ce nouveau C2D entend contribuer également à l'effort de coordination, d'harmonisation et d'efficacité de l'aide en faisant valoir les engagements souscrits par la France et la Mauritanie, notamment dans le cadre de la Déclaration de Paris et du Forum de haut niveau d'Accra.

